

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5243**

commune (s) : Mions

objet : **Rue Mangetemps - Construction d'un égout circulaire de diamètre 400 mm - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction d'un collecteur de diamètre 400 mm, rue Mangetemps à Mions. Ce projet permettra, dans le cadre de la requalification de la rue Mangetemps, la suppression des risques d'inondations et des installations privées d'assainissement non collectif et de répondre ainsi aux futurs besoins d'assainissement du secteur.

Le montant global des travaux d'assainissement au titre de l'opération s'élèverait à 585 284,28 € HT, soit 700 000 € TTC et comprendrait :

- le découpage de 2 360 mètres de chaussées goudronnées,
- la construction de :

- . 1 145 mètres de canalisation circulaire de 400 mm de diamètre, en béton de résistance supérieure à 60 MPa,
- . 8 branchements d'eaux pluviales comprenant 48 mètres de canalisation branchement 250 mm de diamètre,
- . 29 regards de visite préfabriqué armé monobloc,
- . 8 tabourets grille,
- . des contrôles : essais d'étanchéité, inspection télévisée, essai de compactage de tranchée,
- . des plans de récolement,
- . une mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

### **DECIDE**

#### **1° - Approuve :**

a) - le lancement de la consultation relative aux travaux de construction d'égout circulaire de diamètre 400 mm, rue Mangetemps à Mions,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les travaux** seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les travaux** de réfection de chaussée, les essais d'étanchéité, les inspections télévisées, les essais de compactage, les plans de récolement, la prestation du coordinateur sécurité seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

**4° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**5° - La dépense** de 585 284,28 € HT, soit 700 000 € TTC, à engager pour cette opération de requalification du secteur Mangetemps à Mions, sera prélevée sur l'autorisation de programme n° 1429 au titre de l'assainissement à hauteur de 700 000 € TTC, par délibération n° 2007-3925 en date du 12 février 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,